

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 novembre 2022

Délibération
N° 22.151.4
En exercice ... 37
Présents 26
Votants 34
Pour 28
Contre 0
Abstentions... 6

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR PROMOLOGIS - PROGRAMME « AVENUE VICTOR HUGO » À CAZOULS-LÈS-BÉZIERS - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 10 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES.

8 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Thierry MAURAT, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Patricia CATHALA.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 novembre 2022

**Programme Local de l'Habitat (PLH) - Production de logements sociaux par Promologis -
Programme « Avenue Victor Hugo » à Cazouls-lès-Béziers - Attribution de subvention et
Autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 adoptant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n° 17.072.4 du Conseil communautaire du 31 mai 2017 relative à l'adoption du règlement des aides en faveur de la production de logements sociaux ;

Vu la demande de subvention présentée par Promologis pour la réalisation du programme « Avenue Victor Hugo » à Cazouls-lès-Béziers ;

Vu le projet de convention de financement relative à l'action intercommunale en faveur de la production de logements sociaux entre la Communauté de communes La Domitienne et Promologis ;

Vu le projet de contingent réservataire relative à l'action intercommunale en faveur de la production de logements sociaux entre la Communauté de communes La Domitienne et Promologis ;

Considérant que pour répondre aux orientations du PLH 2017-2023, la Communauté de communes La Domitienne a décidé d'apporter son soutien financier direct et indirect, aux bailleurs sociaux, en capacité de produire des logements locatifs sociaux (LLS) ;

Considérant que l'opération, située Avenue Victor Hugo à Cazouls-lès-Béziers, permettra de réhabiliter la maison des associations ;

Considérant que le programme concerne l'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux, répartis en 6 PLAI (Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration) et 6 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 853 240 € ;

Considérant que le dossier de demande de subvention de Promologis est réputé conforme en vertu du règlement d'attribution des aides financières en faveur de la production de logements sociaux sur le territoire communautaire ;

Considérant qu'au regard du tableau de calcul prévu dans le règlement, la subvention à laquelle peut prétendre Promologis pour l'opération « Avenue Victor Hugo » s'élève à :

				COMMUNE SRU	COMMUNE DE + DE 3500 HAB	COMMUNE DE - DE 3500 HAB
RENOUVELLEMENT URBAIN	Réhabilitation	PLAI	Label HQE			
			Label NF Habitat		6 x 9 000 = 54 000€	
		PLUS	Label HQE			
			Label NF Habitat		6 x 5 000 = 30 000€	

Considérant que l'attribution de la subvention accordée par la Communauté de communes La Domitienne donnera lieu à la signature d'une convention de financement et d'une convention de contingent réservataire ; que pour cette opération, le contingent réservataire est porté à 1 logement au bénéfice de la Communauté de communes ;

Considérant que la subvention accordée par la Communauté de communes La Domitienne sera versée à l'opérateur selon les modalités suivantes :

- 50% de la subvention dès réception officielle de la Déclaration d'Ouverture du Chantier (DOC),
- 50% de la subvention après la mise en habitabilité et remise des documents conformes à ceux mentionnés en annexe du règlement justifiant de l'achèvement de la réalisation de l'opération et de son coût ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU (représenté par Robert SENAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),

A l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions),

I. APPROUVE l'attribution d'une subvention plafonnée à 84 000 € à Promologis pour la réalisation du programme « Avenue Victor Hugo » à Cazouls-lès-Béziers.

II. APPROUVE la convention de financement et la convention de contingent réservataire afférentes à conclure avec ladite société.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention de financement et la convention de contingent réservataire à intervenir.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2023 au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 NOV. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 NOV. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

A blue ink signature, appearing to be 'C. C.', written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DEL IB_22_15